

Absence historique du Burundi à la réunion du comité de l'ONU contre la torture

RFI, 29-07-2016 Ce vendredi 29 juillet, le gouvernement burundais devait répondre aux questions du comité des Nations unies contre la torture. Sauf que la délégation burundaise ne s'est tout simplement pas présentée à la session. Une première. A Genève, le comité des Nations unies contre la torture devait poursuivre son examen spécial sur le Burundi, ce vendredi 29 juillet. Pour rappel, il s'agit d'une procédure exceptionnelle mise en place pour la troisième fois seulement en 30 ans.

Ce jeudi 28 juillet, la ministre burundaise de la Justice a présenté le rapport du gouvernement. Un rapport jugé « souvent hors sujet et qui ne répond pas aux questions posées », selon le Comité, obligeant ses experts à formuler une longue série d'interrogations très précises. « Toutes les informations qui ont été transmises font état d'une complète de l'Etat de droit », affirmait un d'eux ce jeudi. La délégation burundaise devait ensuite être interrogée vendredi par le comité, mais elle ne s'est pas rendue à la session. Un événement « sans précédent », a tweeté le représentant de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) auprès des Nations unies. Pour lui, cela « montre tout le mépris du Burundi pour ses obligations internationales en matière de droits humains ». Bujumbura demande plus de temps. Le gouvernement burundais devait initialement répondre aux questions du comité, mais finalement, la session aura en tout et pour tout duré 8 minutes. Le temps pour le secrétaire de lire la note laissée par la délégation Burundaise quelques minutes plus tôt. Cette note dit d'abord la surprise du gouvernement d'avoir dû répondre aux nombreuses questions qui lui ont été adressées et qui selon lui dépassent largement les thèmes prévus. Ces questions, dit Bujumbura, sont basées sur le rapport des ONG de défense des droits de l'homme, dont le gouvernement n'aurait pas eu connaissance. Faux, répond le comité, pour qui tous les documents ont été rendus publics. Le Burundi rejette les allégations sur l'indépendance de son système judiciaire, mais demande plus de temps pour fournir un rapport motivé. Le comité refuse et annonce qu'il va rendre normalement ses conclusions. Le Burundi dispose donc de 48 heures pour remettre des informations complémentaires.